

• (9.50 p.m.)

Voilà donc pourquoi je suis étonné de voir un homme censé être compétent dévier du sujet et ne pas pouvoir répondre aux affirmations plausibles du Ralliement créditiste.

Monsieur l'Orateur, la question n° 636 se lisait comme il suit:

1. Combien de travailleurs gagnent moins de \$3,000 par année au Canada?
2. Combien de travailleurs gagnent entre \$3,000 et \$4,000 au Canada?

L'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) me répondait, et je cite:

1. 2,440,819.
- Pourcentage de l'ensemble des salariés 47.9%.
2. 1,034,909.
- Pourcentage de l'ensemble des salariés 20.3%.

Ce qui fait, monsieur l'Orateur, eu égard à tous les salariés du Canada qui gagnent moins de \$4,000 par année, un pourcentage de 68 p. 100.

Voilà, monsieur l'Orateur, la preuve que le gouvernement fait des promesses «en l'air» et n'adopte pas de mesures susceptibles d'enrayer le chômage, de supprimer la pauvreté, de donner à chaque Canadien, comme le disait l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), un pouvoir d'achat suffisant, grâce à un dividende national qui lui permettrait de subvenir à ses besoins, de favoriser l'épanouissement de sa famille, de ses enfants et, en somme, de la personne humaine, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit.

Monsieur l'Orateur, en proposant une motion visant à faire siéger la Chambre jusqu'à 11 heures, j'ai été très étonné de voir les honorables députés ministériels s'y opposer, puisque jeudi dernier, alors qu'on discutait du bill C-173 concernant la réorganisation du gouvernement, nous avons siégé jusqu'à minuit et, en plus d'acquiescer à la demande du gouvernement, il nous a fait plaisir de participer au débat. Voilà donc pourquoi je ne comprend pas leur attitude aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, nous avons des problèmes graves au Canada—et je dois faire vite malheureusement—mais il reste, qu'à mon sens, la motion présentée par l'honorable député de Shefford est des plus valide. Il s'agit de s'attaquer à des problèmes aussi graves que le chômage, la crise du logement, la crise agricole et l'opportunité de donner une chance aux jeunes Canadiens d'avoir leur place dans une société juste. A titre de jeune député, monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler à la Chambre qu'il y a au Canada 4,900,000 jeunes de moins de 18 ans qui, demain, seront sur le marché du travail ou en proie au chômage. Au fait, quelle sera la différence entre les uns et les autres? Cela dépendra des

lois que nous adopterons, en vue de permettre à ces jeunes de participer véritablement à l'activité économique du pays.

Tantôt, en commentant les affirmations très plausibles du député du Ralliement créditiste, le ministre des Finances disait que lorsque l'économie canadienne a fait accroître la production, elle a atteint sa fin.

Je vois le ministre faire un signe affirmatif. Cela montre comment il peut être limité dans ses réflexions. Au fait, toute économie qui n'atteint pas sa fin n'a pas rempli son rôle. Et, à mon sens, c'est une économie malade. Si nous travaillons d'arrache-pied, si nous produisons, si nous voulons fonder un foyer, nous devons aussi consommer et l'économie canadienne doit atteindre sa fin, la consommation.

Je dirai à la Chambre, qui se croit auguste mais qui, quant à l'action, est bien piètre, que la classe de jeunes entre 18 et 24 ans—et je me considère de ceux-là, puisque je n'ai qu'un an de plus—a augmenté de 13 p. 100 de 1951 à 1961. C'est cette classe de jeunes qui, demain, aura la direction de nos affaires. Autrement dit, la population canadienne rajeunit toujours, mais, malheureusement, les gouvernements—rouge comme bleu, puisque c'est du pareil au même, financés et «contrôlés» par la même haute finance—sont vieux jeu et ne font absolument rien pour inciter les jeunes à faire quelque chose de vraiment positif dans l'économie canadienne, à participer véritablement à la construction de notre pays.

Aujourd'hui, on inscrit les jeunes aux universités parce qu'on manque de travail pour les tenir occupés. Monsieur l'Orateur, je prédis, pour l'été prochain, une grave crise parmi les étudiants et ce à travers tout le Canada. On n'a pas fini d'entendre éclater les bombes et gronder la révolution, car, de plus en plus, les jeunes se demandent s'il est vraiment possible de vivre au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations au sujet de la motion sont censées être terminées.

[Traduction]

M. l'Orateur: Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations au sujet de la motion sont censées être terminées.